

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LA REPRÉSENTATIVITÉ ET LA CRÉDIBILITÉ DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DANS LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE									
RE 1.1 <i>Les inventaires nationaux sont mis à jour pour refléter la diversité du patrimoine, conformément aux études thématiques et aux analyses des lacunes</i>	1. Mettre à jour/développer les inventaires du patrimoine au niveau national en s'appuyant sur les résultats des études thématiques et des analyses des lacunes	En organisant des activités de renforcement des capacités pour les inventaires du patrimoine En coordonnant des activités ciblées basées sur les lacunes identifiées En diffusant les résultats des analyses des lacunes et des études existantes En assurant un financement durable pour l'identification du patrimoine	États parties Organisations consultatives (ICCRROM, ICOMOS et UICN) Centres de catégorie 2 (C2C) ¹ Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO Bureaux hors Siège de l'UNESCO	▲		▲	▲		D'ici à 2028, au moins 80% des États parties ont mis à jour/élaboré des inventaires nationaux sur la base d'études thématiques existantes <i>Base de référence : 27 États parties (61%) (Q 1.6.1)</i>
	2. Réaliser des études thématiques et des analyses des lacunes à prendre en compte dans l'identification du patrimoine culturel et naturel pour les inventaires nationaux	En veillant à ce que les futurs projets de proposition d'inscription puissent contribuer à un portefeuille diversifié de sites présentant une riche diversité culturelle et biologique, y compris des sites de zones humides/de Ramsar, des sites et des éléments désignés par l'UNESCO (réserves de biosphère, géoparcs mondiaux, patrimoine culturel immatériel, etc.) En travaillant avec les AB, les Secrétariats des programmes et Conventions concernés, les institutions de formation et les centres de recherche En assurant un financement durable des analyses des lacunes et des études thématiques	États parties Organisations consultatives C2C Bureaux hors Siège de l'UNESCO	▲					D'ici à 2030, au moins deux analyses des lacunes sont effectuées dans la région <i>Base de référence : 0*</i> Sur la base de l'analyse des lacunes, au moins deux études thématiques couvrant les valeurs du patrimoine culturel et naturel sont préparées et diffusées <i>Base de référence : 0</i>
RE 1.2 <i>Les listes indicatives sont mises à jour ou élaborées conformément aux Orientations et au Guide pour l'élaboration et la révision des Listes indicatives du patrimoine mondial</i>	3. Réviser les Listes indicatives existantes (ou élaborer de telles Listes), y compris l'harmonisation pour les projets transfrontaliers et transnationaux	En basant la Liste indicative sur l'évaluation des VUE potentielles, conformément aux analyses des lacunes et aux études thématiques En assurant une communication régulière entre les États parties, les organisations consultatives et l'UNESCO En organisant des ateliers nationaux et régionaux sur le terrain	États parties Organisations consultatives C2C Institutions de formation/centres de recherche UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Bureaux hors Siège)	▲		▲			D'ici 2030, au moins 40 États parties ont mis à jour leur Liste indicative <i>Base de référence : 19 États parties ont mis à jour leur liste indicative depuis le 39 COM</i> <i>6 États parties n'ont actuellement pas de liste indicative.</i>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
RE 1.3 Des dossiers de nomination de haute qualité sont préparés et soutiennent la crédibilité, la représentativité et la diversité de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	4. Encourager les États parties à demander un soutien en amont et/ou d'autres formes d'assistance préparatoire	En sensibilisant les États parties aux possibilités de soutien qui leur sont offertes (financement public, assistance internationale, partenariats, etc.)	C2C États parties Organisations consultatives Institutions de formation/centres de recherche/universités UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Bureaux hors Siège)	▲		▲			D'ici à 2031, au moins 10 États parties auront demandé des recommandations en amont et les auront prises en considération <i>Base de référence : 0</i>
	5. Soutenir l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription crédibles pour chaque État partie n'ayant aucun bien sur la Liste du patrimoine mondial	En travaillant avec les États parties, les Organisations consultatives, les institutions régionales de formation, les centres de recherche et les universités	États parties C2C Institutions de formation/centres de recherche/universités Organisations consultatives UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Bureaux hors Siège)	▲					D'ici à 2030, au moins 4 des États parties n'ayant aucun bien sur la Liste du patrimoine mondial ont élaboré un dossier de proposition d'inscription <i>Base de référence : 8 États parties</i>
	6. Réviser et/ou proposer des dossiers de proposition d'inscription qui améliorent la représentativité et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial dans la région	En renforçant le mentorat pour la consolidation des nominations existantes (en plus du renforcement continu des capacités) En révisant les dossiers de proposition d'inscription conformément aux évaluations des Organisations consultatives et aux recommandations du Comité En renforçant le travail sur les biens transnationaux en série/transfrontaliers (par exemple pour les réserves d'espèces migratrices,	États parties C2C Institutions de formation/centres de recherche/universités Organisations consultatives	▲		▲	▲		D'ici à 2030, au moins 10 dossiers de proposition d'inscription sont révisés conformément aux évaluations des Organisations consultatives et aux recommandations du Comité <i>Base de référence : 0</i> D'ici à 2030, au moins deux dossiers de propositions d'inscription sont élaborés pour des sites transfrontaliers ou transnationaux <i>Base de référence : 0</i>

¹ Centres de catégorie 2 dans le domaine du patrimoine mondial situés dans la région Asie-Pacifique : Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP) (Chine); Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie-Pacifique (WNHMT) (Inde) ; Centre international pour l'interprétation et la présentation des sites du patrimoine mondial (WHIPIC) (République de Corée) ; Centre régional pour l'évolution, l'adaptation et les dispersions humaines en Asie du Sud-Est (CHEADSEA) (Indonésie).
Également pertinents : Centre international sur les technologies spatiales pour le patrimoine naturel et culturel (HIST) (Chine) ; Centre mondial de recherche et de formation pour les zones désignées au niveau international (GCIDA) (République de Corée).

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		les parcs de la paix, le patrimoine des Routes de la Soie)	UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Bureaux hors Siège)						
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : AMÉLIORER LA CONSERVATION, LA GESTION EFFICACE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE MONDIAL									
RE 2.1 Des cadres de financement et de soutien adéquats et durables sont en place pour répondre aux besoins du patrimoine mondial à tous les niveaux	7. Développer et/ou renforcer les mécanismes de financement innovants et durables dédiés à la conservation et à la gestion du patrimoine	<p>En introduisant ou en garantissant des budgets gouvernementaux durables consacrés au patrimoine mondial, y compris au niveau des sites (voir aussi RE 2.6)</p> <p>En intégrant le patrimoine dans d'autres sources de financement, y compris les programmes internationaux (par exemple pour le changement climatique, la biodiversité, les infrastructures, l'agriculture, le tourisme durable)</p> <p>En introduisant un financement basé sur les compétences, en tenant compte les besoins les plus importants en matière de ressources humaines et financières, par exemple via le Cadre de compétences pour la gestion du patrimoine culturel (développé par le bureau de l'UNESCO à Bangkok) ou en développant les méthodes d'analyse des normes de compétences existantes (par exemple la méthodologie de l'ANASE)</p>	<p>États parties</p> <p>Banques et institutions de développement mondiales/régionales</p> <p>Bureaux hors Siège de l'UNESCO</p>	▲	▲	▲			<p>D'ici à 2030, au moins 75% des États parties disposent d'un budget dédié au patrimoine mondial et le considèrent comme adéquat pour la gestion efficace du bien <i>Base de référence : 35% (Q I.6.1.3)</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 25% des biens bénéficient d'un financement non spécifique au patrimoine (par exemple, de projets/activités dans des domaines connexes) <i>Base de référence : à déterminer**</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 5 exemples de bonnes pratiques de financement basé sur les compétences pour les biens du patrimoine mondial sont partagés pour publication sur le site web du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO <i>Base de référence : 0</i></p>
	8. Développer ou renforcer les cadres juridiques afin de garantir l'allocation de ressources humaines et financières adéquates pour la conservation et la gestion du patrimoine mondial	<p>En inscrivant la durabilité du financement dans les dispositions juridiques relatives au patrimoine mondial (voir aussi RE 2.6)</p> <p>En assurant la disponibilité durable de ressources humaines et financières adéquates pour tous les aspects du patrimoine mondial</p>	<p>États parties</p>	▲	▲	▲			<p>D'ici à 2030, au moins 75% des biens du patrimoine mondial de la région bénéficient d'un cadre opérationnel assurant un financement durable à long terme pour le patrimoine mondial <i>Base de référence : 53% (Q II.6.1.4)</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 75% des biens du patrimoine mondial de la région bénéficient de ressources humaines qui répondent pleinement aux besoins de conservation et de gestion <i>Base de référence : 47% (Q II.6.1.7)</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
<p>RE 2.2 Une coordination et une coopération étroites existent entre toutes les parties prenantes impliquées dans le patrimoine mondial, y compris la société civile</p>	<p>9. Renforcer la collaboration et les synergies et améliorer les mécanismes de consultation/coordination entre :</p> <p>(i) les points focaux des différentes conventions (conventions relatives à la biodiversité et conventions culturelles de l'UNESCO), les programmes et les désignations au niveau national et au niveau des sites</p> <p>(ii) les ministères/agences impliqués dans la conservation et la gestion du patrimoine, y compris entre les agences responsables du patrimoine naturel et culturel</p> <p>(iii) les biens du patrimoine mondial, par exemple par le biais de programmes de jumelage (au niveau régional et/ou mondial)</p>	<p>En renforçant la coordination entre les points focaux des différentes conventions, programmes et désignations au niveau national et au niveau des sites</p> <p>En intégrant des objectifs liés au patrimoine mondial dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB)</p> <p>En assurant la coordination entre les agences/institutions principales et les autres agences gouvernementales ou ministères compétents (par exemple, ceux responsables du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, de l'agriculture) pour l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine mondial</p> <p>En s'engageant dans des programmes de jumelage entre des biens du patrimoine mondial</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Société civile</p> <p>C2C</p> <p>Bureaux hors Siège de l'UNESCO</p>		▲	▲	▲		<p>D'ici à 2030, tous les biens qui sont des zones multi-désignées au niveau international (MIDAS) ou qui comprennent d'autres éléments reconnus au niveau international disposent d'un mécanisme de coordination formel entre les points focaux des conventions et programmes pertinents pour le patrimoine culturel, naturel ou mixte, le patrimoine immatériel, etc. <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, tous les États parties intègrent des objectifs liés au patrimoine mondial dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB) <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, la plupart des États parties de la région font état d'une coopération pleine et effective entre les principales agences/institutions pour l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine mondial <i>Base de référence : 53% (Q I.7.1)</i></p> <p>D'ici à 2030, la plupart des États parties font état d'une coopération pleine et effective entre les agences/institutions principales et les autres agences gouvernementales ou ministérielles compétentes (par exemple celles chargées du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, de l'agriculture) pour l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine <i>Base de référence : 40% (Q I.7.2)</i></p> <p>D'ici à 2028, au moins 40% des biens de la région participent à des programmes de jumelage pour le patrimoine mondial <i>Base de référence : 31 % des États parties (Q I.11.2), 18 biens du patrimoine mondial (Q I.11.3)</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	10. Renforcer la coopération pour les biens transnationaux en série et transfrontaliers afin d'améliorer la coordination de la conservation et de la mise en valeur	<p>En instituant ou en renforçant le rôle des organismes de gestion supranationaux pour les biens transnationaux en série ou transfrontaliers</p> <p>En organisant des réunions régulières des points focaux nationaux et des autorités de gestion des sites afin d'assurer une coordination globale et un flux d'informations entre les composantes</p> <p>En élaborant un plan de gestion unique et commun pour chaque bien transnational en série ou transfrontalier</p> <p>En préparant et en soumettant des rapports conjoints sur l'état de conservation des biens transnationaux ou transfrontaliers en série au Comité du patrimoine mondial, si cela est demandé</p>	<p>États parties C2C</p> <p>Institutions de formation/centres de recherche/universités</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO</p>	▲	▲	▲			<p>D'ici à la 47 COM, un rapport sur l'état de conservation unique et conjoint est préparé et soumis pour chaque bien transnational en série ou transfrontalier examiné par le Comité du patrimoine mondial <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, chaque bien transnational en série ou transfrontalier dispose d'un organe de gestion supranational qui se réunit au moins une fois par an <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, la plupart des biens transnationaux en série ou transfrontaliers de la région disposent d'un plan de gestion commun pour le bien ou sont en train de le finaliser <i>Base de référence : 1 sur 5</i></p>
RE 2.3 La conservation des biens du patrimoine mondial est améliorée grâce à une gouvernance efficace, une documentation appropriée et une bonne gestion de l'information	11. Finaliser toutes les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (VUE) pour adoption par le Comité du patrimoine mondial	<p>En finalisant les processus statutaires en cours pour les SOUV</p> <p>En reflétant toute modification apportée aux biens immobiliers conformément aux Orientations</p>	<p>États parties</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>	▲	▲				<p>D'ici 2028, tous les biens de la région disposent d'une Déclaration de VUE conforme aux exigences des Orientations <i>Base de référence : 267 sites sur 278 disposent d'une Déclaration de VUE</i></p>
	12. Promouvoir une meilleure compréhension de la VUE des biens, de leurs attributs et des valeurs associées pour toutes les parties prenantes, en vue d'une approche plus holistique de la conservation et de la gestion du patrimoine mondial	<p>En identifiant clairement les attributs de la VUE et toute autre valeur patrimoniale associée au site, y compris les liens entre la nature et la culture ou le patrimoine matériel et immatériel</p> <p>En mettant les éléments identifiés à la disposition du public dans un format convivial (voir également l'Action 28)</p> <p>En utilisant l'identification des attributs de la VUE dans l'élaboration de documents clés pour le patrimoine mondial, par exemple le cadre juridique du bien, le plan de gestion, l'État souhaité de conservation en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) (voir également le RE 2.6 ci-dessous)</p>	<p>États parties (à tous les niveaux) C2C</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>	▲	▲		▲		<p>D'ici à 2027, tous les biens de la région ont identifié des attributs de VUE et d'autres valeurs patrimoniales des sites <i>Base de référence : 98% (Q II.3.2)</i></p> <p>D'ici à 2030, la plupart des biens de la région auront rendu accessible au grand public un résumé des attributs de la VUE et des éléments clés du site <i>Base de référence : à déterminer</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	<p>13. Effectuer les clarifications nécessaires des limites des biens et de leurs zones tampon pour adoption par le Comité du patrimoine mondial, et promouvoir une meilleure compréhension des délimitations des biens et des mécanismes de protection applicables</p>	<p>En garantissant une identification claire des limites des biens, de la/des zone(s) tampon (le cas échéant) et de l'environnement plus large</p> <p>En soumettant toutes les clarifications de limites nécessaires pour adoption par le Comité du patrimoine mondial, conformément aux Orientations</p> <p>En mettant à la disposition du grand public les délimitations des biens dans un format convivial (voir également l'action 28)</p> <p>En reflétant les limites et l'/les éventuelle(s) zone(s) tampon telles qu'adoptée(s) par le Comité du patrimoine mondial, ainsi que le cadre plus large du bien, dans les documents clés, par exemple le cadre juridique du bien, les plans de gestion, le DSOCR (voir aussi le RE 2.6 ci-dessous)</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>	▲	▲		▲		<p>D'ici à 2030, tous les biens de la région auront fourni des éclaircissements sur leurs limites, soit à la demande du Secrétariat ou de leur propre initiative</p> <p><i>Base de référence : 135 clarifications des limites de biens ont été demandées par le Secrétariat en 2020</i></p> <p><i>Clarifications des limites soumises par les États parties pour les biens d'ici juin 2023 : 77</i></p> <p>D'ici à 2030, la plupart des biens de la région auront mis à la disposition du public un résumé de la délimitation des biens</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p>
	<p>14. Développer ou réviser un ensemble d'indicateurs de suivi pour chaque bien (et/ou composante du bien) afin de mieux conserver la VUE des biens</p>	<p>En développant ou en révisant les indicateurs de suivi pour évaluer l'état de conservation des biens et leur VUE (ou celle des composantes pour les biens en série), y compris sur la base de l'évaluation au moment de l'inscription</p>	<p>États parties</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p> <p>Institutions de formation/centres de recherche/universités</p> <p>Chaires UNESCO</p>	▲	▲	▲			<p>D'ici à 2030, tous les biens de la région utilisent des indicateurs de suivi clairement définis et actualisés pour le bien et/ou pour les composantes du bien</p> <p><i>Base de référence : 46% des biens ont défini des indicateurs clés et les utilisent pour suivre la préservation de la VUE du bien (voir Q II.10.2)</i></p>
	<p>15. Améliorer les systèmes de suivi et d'auto-évaluation de l'efficacité de la conservation et de la gestion, notamment en :</p> <p>i) Organisant des réunions régulières des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites</p> <p>ii) Participant à l'évaluation à mi-cycle du plan d'action</p>	<p>En organisant régulièrement des réunions des points focaux nationaux pour le patrimoine mondial afin de réfléchir à l'efficacité de la conservation et de la gestion</p> <p>En organisant des réunions régulières des gestionnaires de sites du patrimoine mondial au niveau national</p> <p>En participant aux réunions régionales et/ou mondiales des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites du patrimoine mondial (par</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p>		▲	▲	▲		<p>D'ici à 2028, la plupart des points focaux nationaux participent à une réunion nationale, régionale ou mondiale de leurs pairs au moins une fois par an</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2028, chaque État partie possédant plus d'un bien inscrit organise au moins une réunion des gestionnaires de sites du patrimoine mondial par an</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		<p>exemple, le Forum des gestionnaires de sites, la Conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial)</p> <p>En encourageant les réunions conjointes entre les gestionnaires de biens culturels et naturels</p> <p>En participant à l'évaluation à mi-cycle du présent plan d'action</p> <p>En entreprenant des évaluations de l'efficacité de la gestion des sites dans le cadre du programme « Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine 2.0 ».</p>							<p>D'ici à 2027, tous les États parties participent à l'évaluation à mi-cycle du présent plan d'action <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 50 % des États parties utilisent la « Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine 2.0 » <i>Base de référence : 0</i></p>
RE 2.4 Des stratégies sont élaborées pour renforcer les pratiques de conservation et de gestion conformément aux objectifs du développement durable	16. Promouvoir la mise en œuvre et l'intégration du <i>Document d'orientation pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial (2015)</i> et d'autres cadres de développement durable pour le patrimoine mondial.	<p>En mettant en œuvre l'outil d'évaluation de la gestion du tourisme de l'UNESCO</p> <p>En utilisant les outils et les publications de l'UNESCO sur le tourisme durable</p> <p>En utilisant la plateforme « Panorama Nature-Culture Solutions »</p> <p>En encourageant les approches thématiques de la durabilité (par exemple les moyens de subsistance durables liés au patrimoine, à la gestion de l'eau)</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Centres de catégorie 2 UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>	▲	▲	▲	▲	▲	<p>D'ici à 2027, au moins 5 études ont été publiées et diffusées dans la région, explorant les liens entre la durabilité et des types spécifiques de patrimoine <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 50 % des biens utilisent l'outil d'évaluation de la gestion du tourisme de l'UNESCO <i>Base de référence : 37 biens (14%) (Q II.9.10)</i></p> <p>D'ici à 2030, la plupart des États parties utilisent les outils et publications de l'UNESCO sur le tourisme durable <i>Base de référence : à déterminer</i></p>
	17. Mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> i) Des plans et/ou systèmes de gestion à tous les stades des processus du patrimoine mondial, conformément aux Orientations et à la Politique du patrimoine mondial sur le développement durable de 2015. ii) Des lignes directrices pour les biens situés en milieu urbain, conformément aux principes de la <i>Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique (HUL) (2011)</i> 	<p>En veillant à ce que les systèmes de gestion reflètent les principes de la Politique du patrimoine mondial sur le développement durable de 2015 et l'Agenda 2030</p> <p>En veillant à ce que le système de gestion du patrimoine mondial et les lignes directrices relatives au patrimoine urbain s'intègrent harmonieusement dans les cadres nationaux</p> <p>En développant ou en renforçant les stratégies de gestion qui reconnaissent les liens entre le patrimoine et le bien-être des communautés (par exemple par le biais du Programme de leadership du patrimoine mondial)</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Organisation des villes du patrimoine mondial C2C</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>		▲	▲	▲	▲	<p>D'ici à 2030, la plupart des biens de la région bénéficient de systèmes/plans de gestion qui intègrent pleinement les principes de l'Agenda 2030, de la Politique du patrimoine mondial sur le développement durable de 2015, et de la <i>Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique (2011)</i>, le cas échéant. <i>Base de référence : À déterminer (voir Q II.5.3.5, 5.3.17)</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
									D'ici à 2030, les biens situés en milieu urbain bénéficient de lignes directrices en matière de patrimoine urbain durable, conformément aux principes de la <i>Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique</i> (2011) <i>Base de référence : à déterminer (voir Q II.5.3.5)</i>
	<p>18. Assurer :</p> <p>i) L'équilibre approprié entre la conservation du patrimoine et le développement dans l'intérêt de tous les acteurs du patrimoine mondial</p> <p>ii) La mise en œuvre effective des cadres réglementaires pour les évaluations d'impact, conformément aux lignes directrices actualisées</p>	<p>En utilisant les lignes directrices disponibles et les exemples de bonnes pratiques sur la manière d'équilibrer la conservation du patrimoine avec le développement et les autres besoins des parties prenantes</p> <p>En intégrant mieux la conservation du patrimoine dans les programmes et politiques de planification à grande échelle, y compris les programmes nationaux de conservation du patrimoine matériel et immatériel</p> <p>En garantissant des études d'impact appropriées pour les grands projets, conformément aux Orientations, en suivant le <i>Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial</i></p> <p>En renforçant les capacités nationales et locales en matière d'études d'impact (y compris les études d'impact environnemental et social (EIES), les évaluations environnementales stratégiques (EES) et les études d'impact sur le patrimoine (EIP)), conformément aux lignes directrices en vigueur</p> <p>En intégrant ou en renforçant l'utilisation des connaissances et des techniques traditionnelles dans les activités et les processus de conservation</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Partenaires techniques pour les évaluations d'impact</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>		▲	▲			<p>Pour les biens où d'importants projets de restauration ou de développement sont prévus, les autorités de gestion commandent proactivement des évaluations d'impact réalisées conformément aux guides en vigueur et les soumettent au Centre du patrimoine mondial pour examen par les Organisations consultatives</p> <p><i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2027, les parties prenantes du patrimoine mondial sur la plupart des États parties ont reçu au moins une formation tous les deux ans sur les évaluations d'impact pour le patrimoine mondial</p> <p><i>Base de référence : 0</i></p> <p>La plupart des biens de la région qui mettent en valeur l'artisanat du bâtiment et/ou les connaissances traditionnelles ont intégré leur sauvegarde et leur utilisation dans les cadres de gestion</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
RE 2.5 La résilience des biens du patrimoine mondial est renforcée	19. Élaborer, réviser et/ou mettre en œuvre des plans d'adaptation et d'atténuation du climat ainsi que des plans de préparation aux catastrophes/risques, conformément aux lignes directrices et politiques actualisées sur le site	<p>En plaidant et en communiquant sur l'importance de la résilience du patrimoine pour les approches durables</p> <p>En intégrant les principes du <i>Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial</i> en vigueur, en particulier en ce qui concerne la réduction des risques liés aux catastrophes (RRC) et la résilience du patrimoine</p> <p>En utilisant la base de données de l'UNESCO sur les lois nationales relatives au patrimoine culturel ainsi que les exemples de bonnes pratiques partagés sur le site web du Centre du patrimoine mondial</p> <p>En identifiant les approches communes potentielles entre les sites (par exemple pour les corridors écologiques, les voies de migration) et en facilitant les échanges entre les biens au sein de la région et au-delà</p> <p>En recourant aux nouvelles technologies et aux outils géospatiaux pour l'évaluation des risques, la préparation aux catastrophes et la planification de l'atténuation des effets</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Centres de catégorie 2</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>		▲	▲	▲		<p>D'ici à 2027, tous les biens concernés dans la région utilisent le <i>Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial</i> en vigueur <i>Base de référence : 101 biens (38%) (Q II.5.3.7)</i></p> <p>D'ici à 2030, tous les biens concernés dans la région utilisent la Stratégie de réduction des risques de catastrophes sur les biens du patrimoine mondial <i>Base de référence : 162 biens (60%) (Q II.5.3.9)</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 10 propriétés dans la région ont développé des approches partagées sur la RRC, les impacts du changement climatique et la résilience, en collaboration avec d'autres sites <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, les autorités de gestion du patrimoine mondial utilisent les nouvelles technologies et les outils géospatiaux pour l'évaluation des risques, la préparation aux catastrophes et la planification des mesures d'atténuation <i>Base de référence : 0</i></p>
	20. Mettre en œuvre des programmes de relèvement et d'assistance d'urgence ciblant les biens du patrimoine mondial	<p>En assurant un accès juste et équitable au financement dédié au relèvement à tous les niveaux pour les biens du patrimoine mondial et leurs principales parties prenantes (voir l'action 34)</p> <p>En utilisant tous les mécanismes de soutien nationaux et internationaux pour les situations de post-catastrophe, y compris l'assistance internationale dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial et le mécanisme de réponse rapide</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>		▲	▲			<p>D'ici à 2030, la plupart des États parties concernés auront mis le financement du relèvement à la disposition des biens du patrimoine mondial et/ou auront inclus des biens du patrimoine mondial dans les programmes de relèvement <i>Base de référence : à déterminer</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
RE 2.6 Les dispositions légales relatives à la conservation du patrimoine mondial sont adéquates et mises en œuvre	21. Renforcer les cadres juridiques existants pour la conservation du patrimoine mondial et assurer leur mise en œuvre effective	<p>En incluant des informations clés, par exemple les limites et les attributs de la VUE tels qu'adoptés par le Comité du patrimoine mondial dans le cadre juridique de chaque bien ou site constitutif (voir également le RE 2.3)</p> <p>En s'assurant que le cadre juridique du patrimoine mondial soit mis en œuvre de manière adéquate pour les activités quotidiennes du bien</p> <p>En utilisant la base de données de l'UNESCO sur les lois nationales relatives au patrimoine culturel</p>	États parties (à tous les niveaux)	▲	▲	▲			<p>D'ici à 2030, tous les biens bénéficient d'un cadre juridique comprenant des informations clés et actualisées sur le bien <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, tous les États parties considèrent que le cadre juridique du patrimoine mondial est adéquat et pleinement mis en œuvre <i>Base de référence : à déterminer (voir Q 1.5.5.1, 5.6.1 et 5.7.1)</i></p> <p>D'ici à 2030, tous les biens considèrent que leur cadre juridique est adéquat et pleinement mis en œuvre <i>Base de référence : 211 biens (Q II.5.2.3)</i></p>
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : PROMOUVOIR L'ÉLABORATION DE MESURES EFFICACES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, Y COMPRIS L'AIDE À LA PRÉPARATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE SITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, POUR LA COMPRÉHENSION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL ET DES INSTRUMENTS Y AFFÉRENTS									
RE 3.1 Les États parties disposent de stratégies de renforcement des capacités pleinement opérationnelles pour le patrimoine mondial	22. Encourager et guider les États parties dans l'élaboration de stratégies nationales de renforcement des capacités, conformément à l'actuelle Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS)	<p>En mettant pleinement en œuvre le WHCBS</p> <p>En développant ou en actualisant une stratégie de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial au niveau national</p> <p>En demandant une assistance ad hoc au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et aux Organisations consultatives pour le renforcement des capacités, y compris en demandant un soutien au titre du Fonds du patrimoine mondial, notamment par le biais de son mécanisme d'Assistance internationale</p>	<p>États parties (aux niveaux local et national)</p> <p>C2C</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Chaires UNESCO</p> <p>Institutions de formation/centres de recherche/universités</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>	▲		▲			<p>D'ici à 2030, les États parties ont une stratégie nationale de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial entièrement mise en œuvre <i>Base de référence : 11 pays (25%) (voir Q 1.10.8, voir aussi Q 1.5.14.1, 9.3, 9.4)</i></p> <p>Les activités de renforcement des capacités sont reflétées sur la page web dédiée de l'UNESCO <i>Base de référence : 0</i></p>
	23. Améliorer la mise en œuvre des stratégies de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial au niveau national, y compris la formation des professionnels du patrimoine	<p>En mettant en place des programmes d'éducation au patrimoine, de volontariat et de stage dans les institutions nationales et locales liées au patrimoine mondial</p> <p>En renforçant les capacités en matière de patrimoine mondial dans la/les langues parlées par les principaux publics concernés, y compris</p>	<p>États parties (aux niveaux local et national)</p> <p>C2C</p> <p>Organisations consultatives</p>			▲	▲	▲	<p>D'ici à 2028, tous les États parties ont au moins un programme de volontariat ou de stage opérationnel chaque année dans une institution patrimoniale nationale ou locale liée au patrimoine mondial <i>Base de référence : à déterminer</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		<p>les professionnels du patrimoine et les communautés locales (par exemple en traduisant des manuels de référence, en élaborant des cours de formation dans les langues concernées)</p> <p>En encourageant l'utilisation des mécanismes, outils et institutions existants (par exemple les C2C, les chaires UNESCO, la formation au cadre de compétences, le Programme de leadership du patrimoine mondial)</p>	<p>Professionnels du patrimoine</p> <p>Décideurs politiques</p> <p>Communautés locales</p> <p>UNESCO Chairs</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>						<p>D'ici à 2030, au moins 75% des États parties dans la région ont développé des ressources pour le renforcement des capacités pour le patrimoine mondial et les ont mises à disposition dans les langues nationales/locales <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2027, la plupart des États parties utilisent les mécanismes, outils et institutions de conservation et de suivi existants et en tiennent compte dans les activités de renforcement des capacités <i>Base de référence : à déterminer</i></p>
<p>RE 3.2 La formation sur le patrimoine mondial est largement disponible dans toute la région, y compris pour le public, et les expériences sont partagées par le biais de réseaux professionnels</p>	<p>24. Développer une formation dédiée au patrimoine mondial pour le public et les professionnels du patrimoine à tous les niveaux.</p>	<p>En développant des activités de renforcement des capacités (en ligne, en personne) sur l'élaboration des dossiers de candidature (y compris le processus en amont)</p> <p>En développant des opportunités de formation pour le marketing et la promotion du patrimoine mondial pour les professionnels dans ce domaine</p> <p>En proposant des formations de fond sur des aspects spécifiques de la conservation et de la gestion du patrimoine (par exemple, la préparation aux risques, les évaluations d'impact, les limites et les zones tampons, le développement durable)</p> <p>En organisant des activités spécifiques de sensibilisation au patrimoine pour les jeunes sur les biens du patrimoine mondial</p> <p>En développant des cours en ligne ouverts et massifs (MOOC) sur le patrimoine mondial (cf. Action 28)</p> <p>En utilisant le cadre de compétences développé par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok</p>	<p>États parties (aux niveaux local et national)</p> <p>Gestionnaires de sites</p> <p>Praticiens du patrimoine</p> <p>Chaires UNESCO</p> <p>Universitaires</p> <p>C2C</p> <p>Bureaux hors Siège de l'UNESCO</p>			▲	▲		<p>D'ici à 2030, au moins 15 activités de renforcement des capacités sur le processus en amont et les options disponibles pour l'assistance préparatoire sont organisées dans les sous-régions <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 2 ateliers de formation sur le marketing, la promotion et l'interprétation du patrimoine mondial sont organisés chaque année dans la région et sont accessibles en ligne <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2027, des ateliers de formation en ligne sur la préparation aux risques sont organisés et rendus accessibles en ligne en Asie et dans le Pacifique <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2025, au moins 4 représentants de la jeunesse sont systématiquement impliqués dans toutes sortes d'activités de renforcement des capacités <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, les MOOC existants ont été partagés et 2 MOOCs sur le patrimoine mondial, respectivement en Asie et dans le Pacifique, ont été développés <i>Base de référence : 0</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	25. Développer des réseaux et faciliter le partage d'expériences entre tous les acteurs du patrimoine mondial	<p>En créant une base de données bien gérée et/ou une plateforme pour les experts du patrimoine, les institutions de formation et les universités</p> <p>En renforçant les réseaux au niveau local (voir aussi RE 4.1)</p> <p>En renforçant le partage d'expériences, l'apprentissage par les pairs et le transfert de connaissances, y compris les connaissances traditionnelles/indigènes, en :</p> <p>a. Renforçant les réseaux de gestionnaires de sites ainsi que la capacité des institutions de gestion du patrimoine ;</p> <p>b. Établissant une base de données d'experts en patrimoine, d'établissements de formation et d'universités crédible et équilibrée du point de vue des genres</p>	<p>États parties (aux niveaux local et national)</p> <p>Gestionnaires de sites</p> <p>Praticiens du patrimoine</p> <p>Chaires UNESCO</p> <p>Universitaires</p> <p>Comités nationaux de l'ICOMOS</p> <p>Comités scientifiques internationaux</p> <p>C2C</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>			▲	▲	▲	<p>D'ici à 2027, a plupart des gestionnaires de sites de la région participent chaque année à au moins une réunion internationale des gestionnaires de sites, y compris des réunions thématiques <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, des bases de données d'experts nationaux pour le patrimoine mondial, d'institutions de formation et d'universités pertinentes, équilibrées du point de vue des genres, sont établies et/ou mises à jour <i>Base de référence : à déterminer</i></p>
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION, LA PARTICIPATION ET LE SOUTIEN DU PUBLIC À L'ÉGARD DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LE BIAIS DE LA COMMUNICATION									
RE 4.1 L'éducation au patrimoine, la communication et la sensibilisation sont renforcées	26. Développer la collaboration entre les C2C, les institutions patrimoniales, les universités et les programmes éducatifs nationaux afin d'intégrer l'éducation au patrimoine mondial dans les programmes d'études à différents niveaux	<p>En développant des projets scolaires/journées scolaires sur le patrimoine mondial et des voyages scolaires sur des sites du patrimoine mondial et/ou des musées/institutions culturelles/sites naturels</p> <p>En intégrant le patrimoine mondial dans les programmes scolaires, notamment à l'aide du kit de l'UNESCO "Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes"</p> <p>En encourageant les stages dans le domaine du patrimoine mondial dans le cadre des programmes d'études des universités et des établissements d'enseignement</p> <p>En renforçant les partenariats entre les établissements d'enseignement à tous les niveaux et les chaires UNESCO</p>	<p>Autorités nationales responsables de l'éducation</p> <p>Établissements d'enseignement (universités, établissements d'enseignement supérieur)</p> <p>Autorités locales responsables du patrimoine</p> <p>Chaires UNESCO</p> <p>C2C</p>			▲	▲	▲	<p>D'ici à 2027, au moins 5 pays font état d'initiatives scolaires récentes autour du patrimoine mondial <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>Le patrimoine mondial est intégré dans les programmes d'études nationaux d'au moins 10 pays de la région <i>Base de référence : 1</i></p> <p>D'ici à 2030, des stages et/ou des bourses sont disponibles dans le domaine du patrimoine mondial dans au moins 5 pays <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 5 chaires UNESCO dans la région ont un programme de sensibilisation ou des partenariats formels sur le patrimoine mondial avec d'autres établissements d'enseignement au niveau</p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		En offrant des bourses pour les professionnels en début de carrière et/ou des opportunités de recherche liées au patrimoine mondial							national ou régional <i>Base de référence : à déterminer</i>
	27. Renforcer la sensibilisation du public au patrimoine mondial, en particulier des jeunes et des femmes, afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de conservation et de gestion	<p>En traduisant les documents d'orientation, les politiques et les recommandations de l'UNESCO dans les langues nationales</p> <p>En renforçant la communication et la coopération actives entre les décideurs locaux des sites du patrimoine mondial au(x) niveau(x) national/régional</p> <p>En élaborant et en mettant en œuvre des programmes d'interprétation du patrimoine pour les biens du patrimoine mondial, en particulier à l'intention du public national</p> <p>En créant et/ou en renforçant la collaboration avec les agences de voyage et les associations de guides touristiques</p> <p>En encourageant la participation aux réunions du Forum des jeunes sur le patrimoine mondial, en particulier la participation des femmes</p>	<p>États parties (autorités nationales et locales)</p> <p>C2C</p> <p>Organismes de radiodiffusion et médias</p> <p>Secteur privé</p>			▲	▲	▲	<p>D'ici à 2030, au moins 15 États parties ont traduit les documents d'orientation, les politiques et/ou les recommandations de l'UNESCO dans leur(s) langue(s) nationale(s) <i>Base de référence : 8</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 3 réunions internationales de décideurs locaux du patrimoine mondial ont été organisées dans la région <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, chaque pays possédant un bien du patrimoine mondial dispose d'au moins un programme d'interprétation ou de sensibilisation destiné au public national <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 5 exemples de bonnes pratiques de coopération avec des agences de voyage et/ou des associations de guides touristiques sont rapportés dans la région <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 15 représentants des États parties de la région participent aux réunions du Forum des jeunes sur le patrimoine mondial, dont au moins 8 femmes <i>Base de référence : 0</i></p>
	28. Élaborer du matériel de communication sur le patrimoine mondial à traduire dans les langues nationales/locales et à diffuser	<p>En élaborant des documents synthétiques et faciles d'usage (sur papier et en ligne) sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le patrimoine mondial et ses implications au niveau national, Les biens individuels du patrimoine mondial et les avantages et implications du statut de patrimoine mondial pour les 	<p>États parties (aux niveaux national et local)</p> <p>C2C</p> <p>Chaires UNESCO</p> <p>Secteur de l'éducation de l'UNESCO</p> <p>Secteur privé</p>			▲	▲	▲	<p>D'ici à 2030, au moins 75% des pays ont développé des documents de conseil faciles d'usage sur le patrimoine mondial dans leur(s) langue(s) nationale(s) <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2027, au moins 5 exemples de bonnes pratiques de contenus liés au patrimoine mondial, axés sur les jeunes et produits dans la région, ont été partagés avec le Centre du patrimoine</p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		<p>communautés locales, y compris les peuples autochtones,</p> <ul style="list-style-type: none"> Résumés du plan de gestion et d'autres règlements de planification pour les communautés locales, y compris les peuples indigènes, dans la (les) langue(s) nationale(s) <p>En développant des contenus dédiés au patrimoine mondial pour les jeunes (par exemple, des dessins animés, des séries de livres pour jeunes lecteurs, des programmes éducatifs, des jeux vidéo) et en les diffusant en plusieurs langues</p> <p>En développant des cours en ligne gratuits (par ex. MOOC) sur le patrimoine mondial ou en intégrant le patrimoine mondial dans les contenus de cours existants (cf. Action 25).</p>	Bureaux hors Siège de l'UNESCO						<p>mondial de l'UNESCO Base de référence : 0</p> <p>D'ici à 2030, au moins un cours en ligne est disponible sur le patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique Base de référence : à déterminer</p>
<p>RE 4.2 Le patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique est promu, en soutenant la participation pleine et effective des communautés, y compris des jeunes et des femmes</p>	<p>29. Tirer parti des possibilités offertes par les commémorations nationales et internationales du patrimoine culturel et naturel pour soutenir la participation des communautés, notamment des jeunes et des femmes, aux activités liées au patrimoine mondial</p>	<p>En organisant des cérémonies/symposiums commémoratifs et en impliquant les communautés dans ces événements, en particulier les jeunes et les femmes</p> <p>En célébrant des journées/mois/années (inter)nationales, en produisant du matériel de sensibilisation spécifique et en organisant des événements à cette occasion</p>	<p>États parties (aux niveaux national et local) C2C</p> <p>Bureaux hors Siège de l'UNESCO</p>				▲	▲	<p>D'ici à 2030, au moins un événement par an (en ligne ou en personne, par exemple cérémonie, symposium, célébration de la journée du patrimoine, campagne médiatique) est organisé pour chaque bien du patrimoine mondial de la région Base de référence : 0</p> <p>D'ici à 2030, 30% des participants aux activités commémoratives et promotionnelles sont des femmes et des jeunes Base de référence : à déterminer</p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	30. Améliorer la communication sur les avantages du patrimoine mondial pour les communautés et la société dans son ensemble	En renforçant la communication entre les gestionnaires de sites et les communautés locales, y compris les populations autochtones En renforçant le partage d'expériences et de réussites (cf. Action 33)	Gestionnaires de sites Points focaux nationaux Organisations consultatives Société civile (y compris les universitaires) UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)	▲			▲	▲	D'ici à 2030, au moins 5 exemples de réussite sur les bénéfices du patrimoine mondial pour les communautés ont été partagés avec l'UNESCO et publiés sur les sites web de l'UNESCO (par exemple https://www.unesco.org/fr/stories https://whc.unesco.org/fr/casestudies et sur les réseaux sociaux) <i>Base de référence: 0</i> D'ici à 2030, au moins deux publications ont été élaborées dans la région et ont mis en évidence des exemples de réussite <i>Base de référence: 0</i> D'ici à 2030, au moins la moitié des biens du patrimoine mondial dans la région ont mis à jour ou révisé leur site web <i>Base de référence : 0</i>
	31. Promouvoir davantage l'utilisation des médias sociaux pour la sensibilisation au patrimoine mondial	En utilisant les connaissances acquises dans le cadre des activités de renforcement des capacités en matière de marketing et de promotion du patrimoine mondial (cf. Action 24) En encourageant l'utilisation de hashtags spécifiques sur les médias sociaux, tels que #ShareOurHeritage (https://fr.unesco.org/covid19/cultureresponse/exploring-world-heritage-from-home-with-unesco) En développant des plateformes d'e-tourisme pour le patrimoine culturel et naturel (par exemple Google Arts and Culture, visualisation/reconstruction de sites en 3D, images de drones, vidéos)	États parties (aux niveaux national et local) Secteur du tourisme Musées locaux et nationaux et institutions patrimoniales Communautés locales, y compris les populations autochtones			▲	▲	▲	D'ici à 2030, au moins la moitié des biens organisent chaque année des activités de sensibilisation sur les médias sociaux en utilisant des hashtags spécifiques <i>Base de référence : 0</i> D'ici à 2027, au moins 25% des biens offrent la possibilité de visites virtuelles et d'accès par le biais de plates-formes en ligne <i>Base de référence : à déterminer</i>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : RENFORCER L'ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS ET DES PARTIES PRENANTES POUR UNE GESTION EFFICACE DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL									
RE 5.1 Le rôle et la participation des communautés locales et autochtones à la conservation et à la gestion des biens du patrimoine mondial sont renforcés en coopération avec d'autres parties prenantes	32. Renforcer les capacités de conservation et de gestion des organisations communautaires, des communautés locales, y compris les populations autochtones, et de toutes les autres parties prenantes	<p>En impliquant les communautés locales, y compris les populations autochtones, dès les premières étapes de l'identification du patrimoine et de la proposition d'inscription</p> <p>En garantissant un dialogue permanent sur la participation des communautés locales, y compris des populations autochtones, aux processus de gestion du patrimoine (par exemple, par le biais de réunions publiques visant à clarifier les valeurs patrimoniales, les rôles et les responsabilités, les mécanismes de partage des bénéfices ou la mise en œuvre des plans de gestion)</p> <p>En améliorant l'accès direct des acteurs locaux au financement public pour le renforcement des capacités, la formation et les activités sur site pour la conservation et la promotion du patrimoine, y compris pour les populations autochtones</p> <p>En recourant à des programmes d'aide, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du PNUD, le programme de petites subventions (SGP) ou le programme UNESCO/PNUD de gestion communautaire des zones protégées pour la conservation (COMPACT)</p> <p>En utilisant la plateforme Panorama Nature-Culture Solutions</p> <p>(Voir également les Actions 23 et 24)</p>	<p>États parties (gouvernement national en étroite collaboration avec les gouvernements régionaux et locaux)</p> <p>ONG (en particulier celles qui travaillent avec les communautés)</p> <p>Communautés locales, y compris les populations autochtones</p> <p>Organisations régionales</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège de l'UNESCO)</p> <p>C2C</p> <p>Institutions de recherche / Universités / Chaires UNESCO</p>			▲		▲	<p>D'ici à 2030, tous les processus de proposition d'inscription dans la région concernant des communautés locales et/ou des peuples autochtones ont impliqué ces communautés dès les premières étapes <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, tous les biens où des communautés locales, y compris des populations autochtones, sont concernés ont organisé au moins une réunion de dialogue par an avec les parties prenantes locales <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 20 exemples de bonnes pratiques de projets menés par des acteurs locaux à l'aide de financements publics spécifiques et/ou de programmes d'aide sont disponibles sur le site web du Centre du patrimoine mondial <i>Base de référence : 0</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	33. Promouvoir et disséminer des approches centrées sur les personnes pour la conservation et la gestion du patrimoine mondial	<p>En soutenant des projets visant à intégrer les connaissances et les pratiques locales et autochtones, y compris les systèmes de gestion traditionnels, dans les mécanismes de conservation et de gestion du patrimoine mondial</p> <p>En partageant des exemples de bonnes pratiques du travail effectué par les États parties, les Organisations consultatives et l'UNESCO</p> <p>En utilisant la plateforme Panorama Nature-Culture Solutions</p> <p>En encourageant la prise en compte des liens entre culture et nature dans les principes et la pratique de la conservation et de la gestion du patrimoine mondial</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>ONG</p> <p>Communautés locales, y compris les populations autochtones</p> <p>C2C</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p> <p>Organisations consultatives</p>		▲	▲	▲	▲	<p>D'ici à 2030, au moins 25 projets intégrant les connaissances locales/indigènes dans les pratiques de conservation et de gestion sont réalisés dans la région <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 20 exemples de bonnes pratiques d'approches centrées sur les personnes sont disponibles sur le site web du Centre du patrimoine mondial <i>Base de référence : 0</i></p>
RE 5.2 Les biens du patrimoine mondial contribuent à la croissance économique et les bénéfices sont partagés équitablement	34. Renforcer la durabilité des revenus du patrimoine, notamment ceux provenant du tourisme, et assurer un partage équitable des bénéfices avec les acteurs locaux des biens du patrimoine mondial	<p>En élaborant et en mettant en œuvre des politiques, des cadres et/ou des lignes directrices qui garantissent un partage équitable des bénéfices tirés des recettes du tourisme, en particulier pour les communautés locales, y compris les populations autochtones</p> <p>En renforçant les capacités des fonctionnaires et des parties prenantes locales sur les moyens de tirer des revenus durables des activités liées au patrimoine, notamment par l'échange d'expériences entre les biens du patrimoine mondial</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>ONG</p> <p>Communautés locales, y compris les populations autochtones</p> <p>C2C</p> <p>UNESCO</p> <p>Organisations consultatives</p>	▲		▲		▲	<p>D'ici à 2030, au moins 75% des biens où des communautés locales, y compris des peuples autochtones, sont concernées mettent en œuvre des politiques, cadres et/ou lignes directrices pour assurer un partage équitable des revenus du tourisme <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 50% des biens de la région ont organisé des activités régulières de renforcement des capacités sur le partage durable et équitable des revenus du patrimoine <i>Base de référence : à déterminer</i></p>

* Les bases de références indiquées par 0 se réfèrent à des activités ou processus qui seront comptabilisés à partir de l'adoption du présent Plan d'action.

** À déterminer après l'évaluation à mi-cycle (prévue pour 2027).